

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE9

présenté par

M. Potier, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques, Mme Troallic  
et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT

A la première phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« biodiversité »,

insérer les mots :

« et la désertification ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La désertification fait, en tant que telle, partie des causes de l'érosion de la biodiversité. Néanmoins au titre des engagements conventionnels de la France et au vu de l'impérieuse nécessité de lutter contre la dégradation des terres, il est important de rappeler cet objectif.